MINISTERE DES FINANCES
ET DU BUDGET

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

LE DIRECTEUR GENERAL

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

INSTRUMENT D'ADHÉSION Á L'ACCORD RELATIF À LA CRÉATION DU FORUM SUR L'ADMINISTRATION FISCALE AFRICAINE (ATAF)

Vu l'Accord relatif à la création du Forum sur l'Administration fiscale africaine (ATAF) adopté le 19 novembre 2009 à Kampala en Ouganda ;

Vu les Résolutions 1 à 10 de la Conférence inaugurale de l'ATAF, tenue du 18 au 20 novembre 2009 à Kampala en Ouganda ;

Considérant la volonté de la Direction générale des Impôts de la République de Côte d'Ivoire d'adhérer à l'Accord portant création de l'ATAF susmentionné, exprimée à travers la lettre n°0032/MFB/DGI/DLCD/SDCFI/mn/01-2025 du 3 janvier 2025 ;

Je, soussigné **OUATTARA Sié Abou,** Directeur général des Impôts de la République de Côte d'Ivoire agissant ès-qualité, marque par la signature des présentes, l'adhésion officielle de la Direction générale des Impôts de Côte d'Ivoire au Forum sur l'Administration fiscale Africaine (ATAF).

A cet effet, la Direction générale des Impôts de Côte d'Ivoire s'engage à se soumettre à toutes les obligations découlant de sa qualité de membre de l'ATAF, notamment à s'acquitter en temps utile de sa contribution annuelle de membre et à participer de façon active aux activités et à la vie du Forum.

Fait ce mardi 27 mai 2025 à **ABIDJAN**, en deux **(02) exemplaires** originaux.

Ouattara Sié Abou
Commandeur de l'Ordre National
Commandeur dans l'Ordre du Mérite
de la Fonction Publique